

Les enjeux globaux
de l'ensemble
paysager



Enjeux globaux

De même que les seize aires paysagères qui constituent l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux transversaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Trois enjeux de ce type ont été définis. Ils concernent le tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale, les témoins du passé industriel et les campagnes périurbaines.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères, voire à l'ensemble de celles-ci. Pour certaines aires paysagères, ils constituent même les enjeux principaux. Ces enjeux globaux ont été identifiés sur base de deux critères essentiels, à savoir leur importance en termes de vulnérabilité et de potentiel pour une majorité des paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux et leur portée territoriale sont présentées dans les textes qui suivent. A l'instar de ce qui est proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite formulés pour chaque enjeu global. Il s'agit, à ce stade, de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.

Un important tissu bâti d'origine ouvrière ou sociale



Enjeux

Le bâti ouvrier et social constitue l'une des composantes principales des paysages de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre. Celui-ci peut prendre des formes et des typologies multiples, qu'il s'agisse de la simple juxtaposition de petites maisons ouvrières mitoyennes construites par des propriétaires différents ou d'ensembles élaborés (comme les cités ouvrières ou de logements sociaux) par des entrepreneurs privés ou publics.

La répétition des types, des gabarits et des matériaux dans les ensembles mais aussi dans les alignements de maisons ouvrières mitoyennes a engendré une homogénéité qui caractérise le paysage. Cette homogénéité a été dégradée, certains bâtiments ayant subi des modifications. Les raisons sont multiples : acquisitions individuelles par des propriétaires privés, nécessité de rénover des habitations qui vieillissent ou qui ne correspondent pas ou plus aux normes énergétiques ou de confort, manque de règles d'accompagnement...



Outre le bâti lui-même, les abords de celui-ci sont un élément fondamental du paysage et participent également de cette homogénéité. Certains ensembles ont été conçus en y intégrant des espaces de sociabilité, de convivialité et une interaction importante avec le végétal. C'est notamment le cas des cités-jardins ou des cités-parcs. Pour qu'elle perdure, la végétation (place enherbée, arbres, haies) nécessite d'être entretenue et renouvelée.

Ces quartiers généralement denses apparaissent d'autant plus intéressants aujourd'hui qu'ils intègrent souvent de fait un plan de mobilité douce, par le biais d'un réseau de liaisons piétonnes.

Objectifs paysagers

1. Assurer le maintien de l'homogénéité des ensembles et recomposer la cohérence visuelle des ensembles déstructurés.	AMÉNAGEMENT-PROTECTION
2. Envisager la préservation de certains ensembles sociaux dans leur dimension urbanistique et architecturale d'origine.	PROTECTION
3. Entretenir, remettre en état ou renouveler les aménagements végétaux originels des ensembles bâtis et des cités.	AMÉNAGEMENT GESTION
4. Entretenir et garantir le maintien du réseau de sentiers et venelles associé au tissu bâti d'origine ouvrière et sociale.	GESTION-PROTECTION
5. Faire des tissus bâtis d'origine ouvrière ou sociale un outil de découverte urbanistique et historique.	PROTECTION



Pistes d'action

Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection (RCU partiel, PCA...) pour le bâti, les petits éléments (mobiliers urbains, végétation...) et les sentiers associés.

Encadrer les transformations du bâti par des prescriptions urbanistiques et architecturales imposant le respect des modénatures d'origine, des châssis de fenêtres ou de portes et une plus grande unité lors des rénovations.

Volet opérationnel

Restaurer les réseaux de sentiers, cours, venelles, impasses et passages.

Entretenir et restaurer la végétation associée aux espaces bâtis.

Concertation

Renforcer la mise en valeur didactique des cités ouvrières et de logements sociaux notamment pour un projet commun et intercommunal de valorisation patrimoniale (signalétique homogène, panneaux explicatifs).

Sensibilisation

Sensibiliser les nouveaux arrivants, les gestionnaires et les acteurs communaux aux spécificités paysagères des ensembles bâtis d'origine ouvrière ou sociale.

Amplifier l'édition d'ouvrages de vulgarisation à destination des professionnels et du grand public valorisant l'historique et les caractéristiques de ce patrimoine architectural et urbanistique.

Les témoins du passé industriel : usines, terrils et canaux



Enjeux

Le bâti hérité des activités industrielles constitue à double titre un élément paysager majeur de l'ensemble de la Haine et de la Sambre. Ces bâtiments et infrastructures sont, d'une part, des témoins souvent empreints de souvenirs pour les habitants. Leur valeur architecturale peut, d'autre part, constituer un atout en matière de développement local ou de tourisme. Dans la plupart des cas cependant, les anciens bâtiments, abandonnés, tombent peu à peu en ruine, ou sont rasés pour implanter de nouvelles activités. Certains ont cependant été préservés dans le cadre d'une réaffectation ou d'une réhabilitation. Les sites du Bois du Cazier à Marcinelle ou du Grand-Hornu, inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, et le site du Crachet à Frameries sont trois des exemples les plus connus de valorisation touristique.



Créés par l'activité houillère, les terrils ont redessiné le relief de l'ensemble paysager. Ils sont source de mémoire pour les populations locales et les biotopes qui s'y sont développés sont particulièrement intéressants. Leur préservation constitue donc un enjeu considérable. Bon nombre d'entre eux sont toutefois toujours susceptibles d'être exploités pour leurs schistes et, pour certains, pour leur charbon résiduel. Aucune garantie de préservation n'est par conséquent acquise. Les vues qu'offrent les terrils sur leurs environs ajoutent encore à leur importance paysagère. Ils sont toutefois peu aménagés pour l'accueil du public. Lorsque c'est le cas, le déficit de gestion de la végétation arborée qui se développe sur leur hauteur entraîne souvent la fermeture des points de vue.

Les canaux présents au sein de l'ensemble paysager donnent un aperçu complet des étapes successives de création des voies d'eau depuis leur mise en œuvre en Belgique. Certains canaux et leurs infrastructures techniques sont exploités au niveau touristique (ancien canal du Centre et ses ascenseurs hydrauliques, classé au Patrimoine mondial de l'Unesco, ascenseur de Strépy-Thieu). D'autres tronçons envahis par la végétation et dont les ouvrages d'art se dégradent (ponts-levis, écluses...) mériteraient d'être davantage pris en compte et valorisés.

Objectifs paysagers

1. Préserver et mettre en valeur le patrimoine industriel intéressant lié aux anciennes activités industrielles.	PROTECTION-GESTION
2. Veiller à intégrer certains témoins bâtis des anciennes activités industrielles lors de la recomposition des nouveaux sites d'activité.	PROTECTION-AMÉNAGEMENT
3. Préserver les terrils isolés ou groupés d'intérêt paysager et patrimonial qui ne présentent pas de risque d'effondrement.	PROTECTION
4. Rendre accessibles au public certains terrils susceptibles d'offrir des vues intéressantes sur les paysages alentours.	GESTION-AMÉNAGEMENT
5. Mettre en valeur les tronçons désaffectés des anciennes voies d'eau et leurs ouvrages d'art.	PROTECTION-GESTION



Pistes d'action

Volet réglementaire

Mettre en place des mesures de protection des terrils dont la stabilité est jugée suffisante et qui présentent un intérêt paysager en tant qu'éléments isolés ou groupés, afin d'empêcher leur exploitation.

Volet opérationnel

Intégrer une dimension paysagère et patrimoniale dans les inventaires liés aux anciennes activités industrielles et aux voies d'eau désaffectées.

Privilégier des projets de réaffectation de sites industriels qui intègrent et valorisent les éléments bâtis d'intérêt patrimonial, à l'exemple notamment de ce qui s'est fait dans l'ancien bassin industriel allemand de la Ruhr, en Rhénanie du Nord – Westphalie (« Die Route der Industriekultur »).

Offrir une bonne accessibilité des terrils ouverts au public au moyen de sentiers aménagés destinés à en faciliter l'ascension, tout en protégeant leur végétation. Assurer la gestion régulière des développements arbustifs pour dégager des vues sur les paysages.

Sensibilisation

Sensibiliser les propriétaires de terrils à leur aménagement pour un accès public et les propriétaires de sites industriels à la préservation des éléments bâtis intéressants.

Envisager un itinéraire didactique et/ou touristique des anciennes voies d'eau qui valorise l'historique du tracé et du patrimoine.

Les campagnes périurbaines

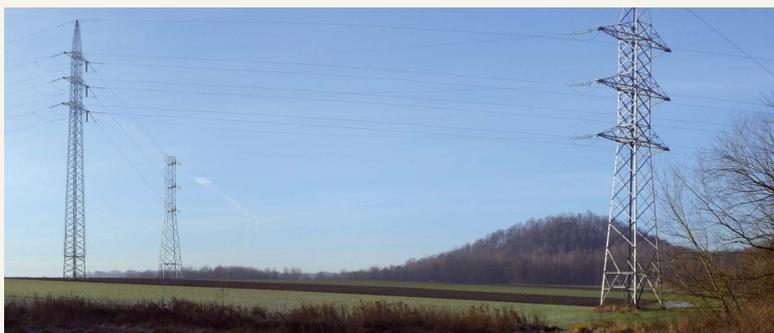


■ Terres arables
■ Vastes étendues de cultures

Enjeux

Contrairement aux images habituellement véhiculées, l'activité agricole est très présente au sein de l'ensemble paysager de la Haine et de la Sambre.

Elle se caractérise par de vastes étendues de cultures sur les plateaux limoneux ou de prairies dans les fonds humides des plaines alluviales. Les vues y sont longues et ouvertes ou, à l'opposé, courtes et très cloisonnées lorsque la composante boisée est largement présente. Les surfaces agricoles cohabitent souvent avec une activité industrielle ou un tissu bâti dense. L'aire de la Campagne charbonnière du Centre, où les terrils sont dispersés au sein des cultures, en est une bonne illustration. La consommation de nouveaux espaces par les zones d'activité économique commence à miter ces grandes étendues consacrées à la culture. L'activité éolienne, encore modeste dans la zone, est susceptible de venir se superposer à la fonction agricole.



Outre les vastes étendues cultivées, des enclaves agricoles existent à l'intérieur des continuums bâtis et industriels. Elles offrent des espaces de respiration et constituent des ouvertures visuelles vers les milieux cultivés. Le développement de l'habitat et de l'activité économique comble petit à petit ces espaces.

Objectifs paysagers

1. Assurer la continuité des espaces agricoles et éviter leur mitage.	AMÉNAGEMENT- PROTECTION
2. Entretenir et garantir le maintien de l'ouverture paysagère des grandes surfaces cultivées.	GESTION- PROTECTION
3. Valoriser et diffuser cette caractéristique paysagère auprès des acteurs locaux et régionaux et vers le grand public en général.	AMÉNAGEMENT
4. Limiter les développements industriels et commerciaux à des projets locaux situés au sein ou à proximité des noyaux villageois.	GESTION
5. Privilégier une densification des nouveaux développements résidentiels dans les noyaux villageois ou leur extension en préservant des enclaves vertes.	GESTION

Pistes d'action

Actions réglementaires

Mettre en place des mesures de protection pour assurer l'intégrité des surfaces agricoles.

Mettre en œuvre des outils urbanistiques permettant de positionner les nouveaux développements résidentiels, industriels et commerciaux au cœur ou en périphérie proche des noyaux villageois.

Volet opérationnel

Veiller à l'utilisation parcimonieuse du sol et mener des actions de sensibilisation de (re)structuration paysagère : insertion visuelle des zones d'activité économique, d'extension d'habitat, d'équipement agricole...

Sensibilisation

Valoriser l'atout paysager des campagnes périurbaines en termes économique et touristique à l'aide des techniques de marketing urbain (vendre l'image d'un ensemble paysager « vert »).

Sensibiliser les Intercommunales de Développement Économique au rôle qu'elles assument dans la mise en œuvre des zones d'activité économique, à la fois au niveau du choix de la localisation et au niveau de la qualité de la composition paysagère de la zone elle-même.

Sensibiliser la population à l'importance de la valeur patrimoniale, économique et paysagère du sol et à sa nécessaire utilisation parcimonieuse.